



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 11 JUIN 2021



ENGAGEMENT



AUDACE



SERVICE CLIENT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SALAFIN s'est réunie le **vendredi 11 juin 2021 à 11 heures** par visioconférence.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020 ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises.

Conformément à la réglementation en vigueur, les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2020 et publiés préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, ont été approuvés à l'unanimité et n'ont subi aucun changement.

Les résultats des votes peuvent être consultés sur le site internet de la société à l'adresse : www.salafin.com/corporate.

TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, le rapport général des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2020, approuve ces documents dans leur intégralité ; elle approuve également les Etats de Synthèse relatifs aux comptes arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés et publiés le 31 mars 2021, faisant ressortir un Résultat Net déficitaire de seize millions trois cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-sept dirhams et douze centimes (-16 367 287,12 dirhams).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le résultat déficitaire de (-16 367 287,12 dirhams) relatif à l'exercice 2020 au compte des réserves facultatives.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2020, à un montant global de 730.000,00 dirhams. Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus total, entier, définitif et sans réserve aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, pour l'accomplissement de leurs mandats au titre de l'exercice 2020.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance, ayant constaté l'arrivée à expiration des mandats des membres du Directoire, informe l'Assemblée Générale Ordinaire de sa décision, le 12 avril 2021, de renouveler les mandats des membres du Directoire pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

En conséquence, la composition du Directoire est comme suit :

- Monsieur Aziz CHERKAOUI, Président du Directoire
- Monsieur Mohammed ERRAIOUI, Membre du Directoire
- Monsieur Mohammed SBIHI, Membre du Directoire
- Monsieur Mehdi MRANI, Membre du Directoire

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, constatant l'arrivée à échéance des mandats de Mesdames Kawtar JOHRATI et Salma TAZI et de Messieurs Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Amine BOUABID, Driss BENJELLOUN, Omar TAZI et Samir BAALI, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, et de Monsieur François MIQUEU en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance, décide :

- Le renouvellement, pour une durée de six (6) exercices, des mandats de Mesdames Kawtar JOHRATI et Salma TAZI et de Messieurs Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Amine BOUABID, Driss BENJELLOUN, Omar TAZI et Samir BAALI, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de la Société au titre de l'exercice 2026.
- Le renouvellement, pour une durée de cinq (5) exercices, du mandat de Monsieur François MIQUEU, en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de la Société au titre de l'exercice 2025.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib, décide de nommer, Madame Safae FIKRI, en qualité de nouveau membre indépendant du Conseil de Surveillance pour un mandat de six (6) exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires et prévues par la loi.